

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

## Description de l'établissement

---

Nom : Forage pétrolier  
Adresse(s) : Lacq Supérieur  
Commune(s) : LACQ (64300)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 21/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37829030101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : LACQ (64300)

Description<sup>1</sup> : Ancien site du puits de production d'huile sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacq 6 (LA006) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 19 janvier 2017.

Le puits LA006 a été foré du 9 octobre au 8 décembre 1950 jusqu'à la profondeur de 685 m/sol. En juillet 1961, la production a été mise à l'arrêt. En janvier 1985, le puits a été foré jusqu'à une profondeur de 764 m, dans le but de réinjecter les eaux de gisement de Lacq. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 406 506,9 m, Y = 6 262 801,8 m, Zsol = 92,55 m. Le puits LA006 a été bouché définitivement le 8 juillet 2003. La tête de puits a été découpée à 2,5 m/TN

La plate-forme du puits LA006 est référencée dans la base de données BASIAS du BRGM sous le n° AQI6400360.

L'emprise du site du puits LA006 occupe une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>. Les environs immédiats du site sont constitués :

- à l'ouest : la route départementale D31 et un ruisseau non permanent ;
- au nord, à l'est et au sud : des espaces agricoles et espaces boisés ;
- à l'ouest : la plate-forme industrielle Induslacq à environ 200 m.

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu du 13 octobre au 7 novembre 2003. Ils ont consisté au démantèlement et à l'évacuation des installations de surface et des ouvrages enterrés. Le site a été recouvert de terre végétale.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2014 dans le

cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Pour les sols :

– La présence de teneurs significatives en hydrocarbures totaux sur les sols :

- au niveau de l'ancien borbier nord : au droit du sondage S5, 30 000 mg/kg

en hydrocarbures totaux (HCT) (fractions C10-C16 : 4 900 mg/kg, fractions C16-C40 : 25 100 mg/kg) en profondeur entre 1,5 et 1,8 m, bien délimité dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- au niveau de l'emplacement de la tête de puits : au droit du sondage S9,

6 100 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 920 mg/kg, fractions C16-C40 : 5 200 mg/kg) en profondeur entre 1,6 et 2 m et 4 400 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 518 mg/kg, fractions C16-C40 : 3 860 mg/kg) en profondeur entre 2 et 2,5 m dans la zone de battement de la nappe située à cet endroit à 2,5 m de profondeur. Il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni latéralement ;

- au niveau de l'ancien borbier est : au droit du sondage S10, 1 500 mg/kg

en HCT (fractions C10-C16 : 358 mg/kg, fractions C16-C40 : 1 140 mg/kg) en profondeur entre 1,4 et 2,3 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- ponctuellement au droit du sondage S3, 710 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 185 mg/kg, fractions C16-C40 : 510 mg/kg) en profondeur entre 1,3 et 1,5 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- ponctuellement au droit du sondage S7, 580 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 16 mg/kg, fractions C16-C40 : 555 mg/kg) en profondeur entre 1,1 et 1,5 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement.

– Pour les paramètres HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) la totalité des échantillons sur les sols sous le seuil de comparaison (respectivement 50 et 0,2 mg/kg).

– Un échantillon sur les sols au droit du sondage S5, au niveau de l'ancien borbier nord, avec une teneur en cadmium de 4,1 mg/kg (pour une valeur de comparaison de 2,57 mg/kg) entre 1,5 et 1,8 m de profondeur.

Pour les sédiments :

– La totalité des échantillons HCT, HAP et BTEX sur les sédiments sous le seuil de comparaison (respectivement 500, 50 et 0,2 mg/kg).

– Un échantillon sur les sédiments au droit des anciennes canalisations aériennes, avec une teneur en chrome de 55 mg/kg (pour une valeur de comparaison de 52 mg/kg).

Pour les eaux souterraines :

– Des teneurs inférieures aux seuils de détection pour les paramètres HCT, BTEX et HAP et inférieures aux seuils de comparaison pour les paramètres recherchés.

Au regard de ce qui précède, des travaux complémentaires ont été réalisés de mai à août 2018 pour traiter les pollutions résiduelles découvertes dans les sols.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2017/05 du 04/05/2017).

À l'issue des travaux, la concentration l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP n°2017/05. Les résultats indiquent :  
– des teneurs résiduelles en hydrocarbures respectant bien les seuils fixés par l'AP n°2017/05 pour les trois zones (Ancien bournier Nord (sondage S5) ; Ancien bournier Est (sondage S10) ; Tête de puits LA006 (sondage S9).  
– deux valeurs en hydrocarbures légèrement supérieures au seuil de référence de 500 mg/kg au droit des sondages (S3 : [C10-C40] = 710 mg/kg entre 1,3 et 1,5 m ; S7 : [C10-C40] = 580 mg/kg entre 1,1 et 1,5 m).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA006 est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 15/03/2021, complété le 18/11/21 et la visite du site réalisée le 26/11/2021, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 11/01/2022.

Lors de la visite de récolement réalisée le 26/11/2021, il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation minière. Les terrains étaient utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/02 du 21/01/2022.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 21/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : LACQ (64300)

Description<sup>3</sup> : Ancien site du puits de production d'huile sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits L acq 6 (LA006) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 19 janvier 2017.

Le puits LA006 a été foré du 9 octobre au 8 décembre 1950 jusqu'à la

profondeur de 685 m/sol. En juillet 1961, la production a été mise à l'arrêt. En janvier 1985, le puits a été foré jusqu'à une profondeur de 764 m, dans le but de réinjecter les eaux de gisement de Lacq. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 406 506,9 m, Y = 6 262 801,8 m, Zsol = 92,55 m. Le puits LA006 a été bouché définitivement le 8 juillet 2003. La tête de puits a été découpée à 2,5 m/TN

La plate-forme du puits LA006 est référencée dans la base de données BASIAS du BRGM sous le n° AQI6400360.

L'emprise du site du puits LA006 occupe une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>. Les environs immédiats du site sont constitués :

- à l'ouest : la route départementale D31 et un ruisseau non permanent ;
- au nord, à l'est et au sud : des espaces agricoles et espaces boisés ;
- à l'ouest : la plate-forme industrielle Induslacq à environ 200 m.

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu du 13 octobre au 7 novembre 2003. Ils ont consisté au démantèlement et à l'évacuation des installations de surface et des ouvrages enterrés. Le site a été recouvert de terre végétale.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Pour les sols :

- La présence de teneurs significatives en hydrocarbures totaux sur les sols :

- au niveau de l'ancien borbier nord : au droit du sondage S5, 30 000 mg/kg

en hydrocarbures totaux (HCT) (fractions C10-C16 : 4 900 mg/kg, fractions C16-C40 : 25 100 mg/kg) en profondeur entre 1,5 et 1,8 m, bien délimité dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- au niveau de l'emplacement de la tête de puits : au droit du sondage S9,

6 100 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 920 mg/kg, fractions C16-C40 : 5 200 mg/kg) en profondeur entre 1,6 et 2 m et 4 400 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 518 mg/kg, fractions C16-C40 : 3 860 mg/kg) en profondeur entre 2 et 2,5 m dans la zone de battement de la nappe située à cet endroit à 2,5 m de profondeur. Il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni latéralement ;

- au niveau de l'ancien borbier est : au droit du sondage S10, 1 500 mg/kg

en HCT (fractions C10-C16 : 358 mg/kg, fractions C16-C40 : 1 140 mg/kg) en profondeur entre 1,4 et 2,3 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- ponctuellement au droit du sondage S3, 710 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 185 mg/kg, fractions C16-C40 : 510 mg/kg) en profondeur entre 1,3 et 1,5 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement ;

- ponctuellement au droit du sondage S7, 580 mg/kg en HCT (fractions C10-C16 : 16 mg/kg, fractions C16-C40 : 555 mg/kg) en profondeur entre 1,1 et 1,5 m, bien délimitée dans la mesure où il n'a pas été détecté d'impact dans la couche de surface ni dans la zone sous-jacente et latéralement.

- Pour les paramètres HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)

et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) la totalité des échantillons sur les sols sous le seuil de comparaison (respectivement 50 et 0,2 mg/kg).

– Un échantillon sur les sols au droit du sondage S5, au niveau de l'ancien borbier nord, avec une teneur en cadmium de 4,1 mg/kg (pour une valeur de comparaison de 2,57 mg/kg) entre 1,5 et 1,8 m de profondeur.

Pour les sédiments :

– La totalité des échantillons HCT, HAP et BTEX sur les sédiments sous le seuil de comparaison (respectivement 500, 50 et 0,2 mg/kg).

– Un échantillon sur les sédiments au droit des anciennes canalisations aériennes, avec une teneur en chrome de 55 mg/kg (pour une valeur de comparaison de 52 mg/kg).

Pour les eaux souterraines :

– Des teneurs inférieures aux seuils de détection pour les paramètres HCT, BTEX et HAP et inférieures aux seuils de comparaison pour les paramètres recherchés.

Au regard de ce qui précède, des travaux complémentaires ont été réalisés de mai à août 2018 pour traiter les pollutions résiduelles découvertes dans les sols.

Ces travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2017/05 du 04/05/2017).

À l'issue des travaux, la concentration l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP n°2017/05. Les résultats indiquent :

– des teneurs résiduelles en hydrocarbures respectant bien les seuils fixés par l'AP n°2017/05 pour les trois zones (Ancien borbier Nord (sondage S5) ; Ancien borbier Est (sondage S10) ; Tête de puits LA006 (sondage S9).

– deux valeurs en hydrocarbures légèrement supérieures au seuil de référence de 500 mg/kg au droit des sondages (S3 : [C10-C40] = 710 mg/kg entre 1,3 et 1,5 m ; S7 : [C10-C40] = 580 mg/kg entre 1,1 et 1,5 m).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA006 est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 15/03/2021, complété le 18/11/21 et la visite du site réalisée le 26/11/2021, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 11/01/2022.

Lors de la visite de récolement réalisée le 26/11/2021, il n'y avait plus d'installation en lien avec l'exploitation minière. Les terrains étaient utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/02 du 21/01/2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2017-05\_\_2017.05.04\_LA006

AP2\_MINES-2022-02\_2022.01.21\_LA006

DADT\_20170110\_LA006

Memoire\_Fin\_Travaux\_20210225\_LA006

Rapport\_AP1\_20170428\_LA006

Rapport\_AP2\_20220112\_LA006

Rapport\_recevabilite\_20170125\_LA006

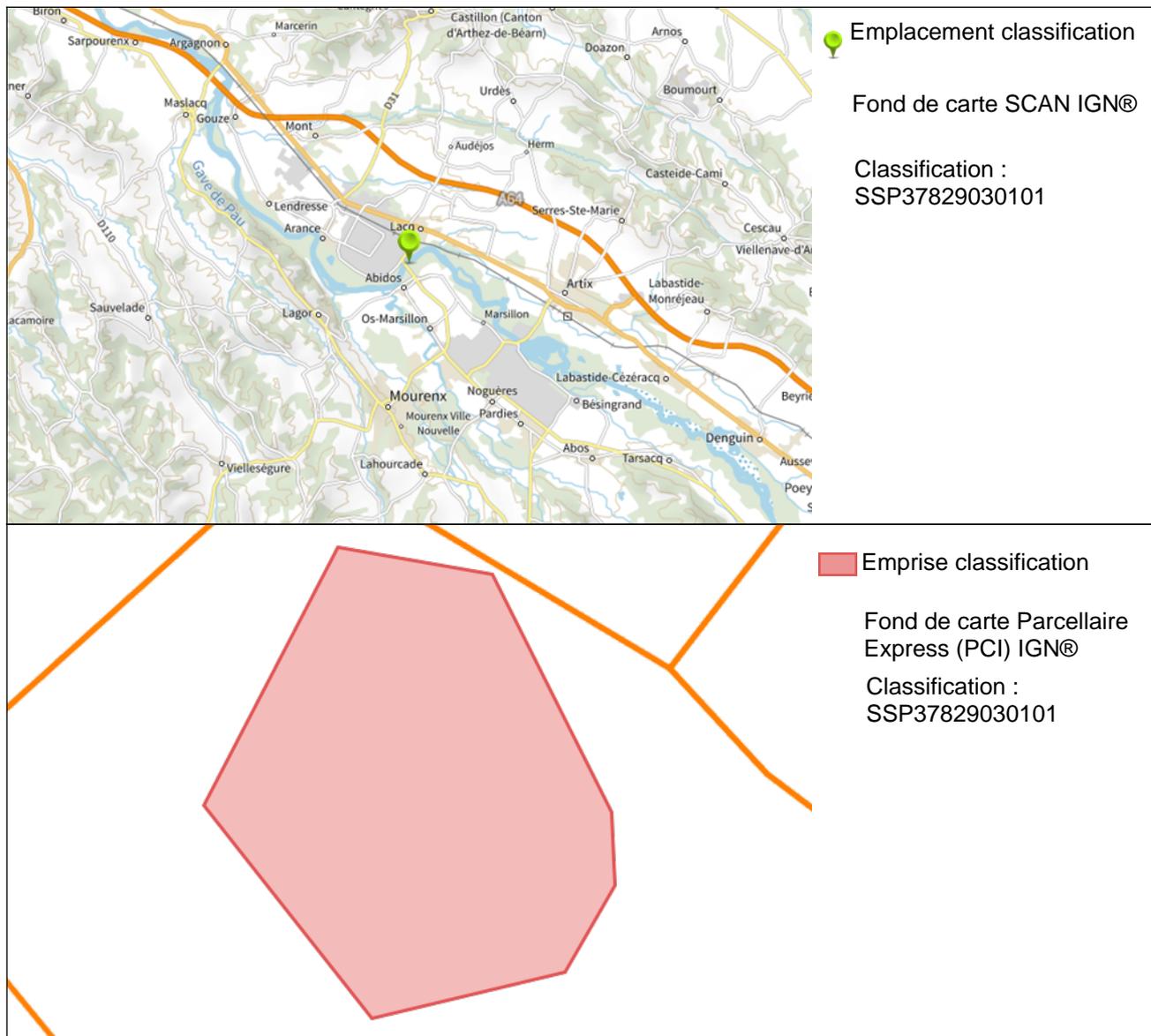
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LACQ		AI	414	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 406515.58068906295, Lat. : 6262804.305204151

Superficie estimée :

2162 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.